	VILLE DE SHANNON **Province de Québec** **AVIS PUBLIC** **RÈGLEMENT NUMÉRO 806-23**

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 806-23 Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le règlement 585-17.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 8e JOUR DU MOIS DE AOÛT 2023

Mélanie Poirier

La greffière,
Mélanie Poirier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

En conformité avec le *Règlement 574-17 sur les modalités de publication des avis publics*, je, Mélanie Poirier, Greffière de la Ville de Shannon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis de promulgation concernant le règlement numéro 806-23 à l'hôtel de ville situé au 50, rue St-Patrick, ainsi que sur le site internet www.shannon.ca , en date du 8 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8e jour du mois de août 2023.

Mélanie Poirier

La greffière,
Mélanie Poirier